



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 15 décembre 2015, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 207'700.- destiné à l'aménagement d'un nouvel espace de jeux pour un montant de CHF 181'000.— ainsi qu'une somme de CHF 26'700.— pour permettre l'achat d'un parcours pour enfants (CHF 17'500.—) et d'un Mikado (CHF 9'200.—) à l'EVE des Grands Hutins, sise 1 rue de la Tambourine à Carouge. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 207'700.— au moyen de 10 annuités, dès 2017 sous rubrique 54.331.

(DA 016A-2015) Décision prise par 27 oui, 0 non et 3 abstentions

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Pierre Maulini

Carouge, le 22 décembre 2015/dvo